

No. 28234

**UNITED STATES OF AMERICA
and
PHILIPPINES**

**Agreement on the development and facilitation of reciprocal
tourism. Signed at Washington on 17 September 1982**

Authentic text: English.

Registered by the United States of America on 25 July 1991.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
et
PHILIPPINES**

**Accord en vue de développer et de faciliter mutuellement le
tourisme. Signé à Washington le 17 septembre 1982**

Texte authentique : anglais.

Enregistré par les États-Unis d'Amérique le 25 juillet 1991.

AGREEMENT¹ BETWEEN THE UNITED STATES OF AMERICA
AND THE REPUBLIC OF THE PHILIPPINES ON THE DEVEL-
OPMENT AND FACILITATION OF RECIPROCAL TOURISM

The Government of the United States of America and the
Government of the Republic of the Philippines,

Considering that the Parties subscribe to the principles
set forth in the Manila Declaration on World Tourism promulgated
in September, 1980 and unanimously adopted by the Second Committee
of the United Nations General Assembly on November 11, 1981;²

Noting that the United States of America and the Republic of
the Philippines recognize the dimension and role of tourism as a
positive instrument towards the improvement of the quality of life
for all peoples, as well as a vital force for peace and international
understanding;

Recalling that both the United States and Philippine
Governments have encouraged travel and tourism between their
peoples for the purpose of study, cultural exchange, recreation,
business, and congresses and conventions;

Recognizing further that the long historical relationships
between the two countries provide the basis for the development
of closer relations in these areas;

Agree as follows:

¹ Came into force on 17 September 1982 by signature, in accordance with article VIII (1).

² United Nations, *Official Records of the General Assembly, Thirty-sixth Session, Annex, Appendix I*, No. A/36/236.

ARTICLE I

Facilitation of Travel and Tourism

1. The Parties shall endeavor to simplify and facilitate the entry of visitors from the other Party with a view to increasing bilateral tourist trade.

2. The Parties shall work within the World Tourism Organization to develop, and encourage the adoption of, uniform standards and recommended practices which, if applied by governments, would facilitate international tourism.

3. The Parties, subject to their laws, shall facilitate within their respective territories the establishment and operation by the other Party of official tourism and convention promotion offices. However, nothing in this provision shall obligate either Party to open an official tourism promotion office in the territory of the other. Personnel assigned to such official tourism promotion offices may engage in promotion, liaison, negotiation, and advisory activities including:

a. Furnishing necessary information on tourism, attractions, facilities and services, schedules of congresses and conventions, trade fairs and exhibitions and other cultural attractions relating to international travel and tourism;

b. Attending sales promotion campaigns and seminars; and

c. Organizing familiarization tours for tour operators, travel agents, and journalists of the host country.

4. The Parties, subject to their laws, shall facilitate and encourage the promotional activities of duly authorized travel agents, tour operators, incentive travel houses, meeting planners, and transportation agents, in generating tourism between their countries.

5. To the extent that either Party is subject to statutes imposing duties on the entrance of ticket stock or promotional materials of the carriers or public and private tourism enterprises of the other, that Party shall review those statutes with the objective of providing for the eventual duty-free entry of such materials.

ARTICLE II

Cooperation Among Private Sector Entities

The United States of America and the Republic of the Philippines support the development of travel and tourism by individuals and firms of the private sector, including partnerships, joint ventures and other cooperative enterprises involving United States and Philippine private entities.

ARTICLE III

Tourism Cooperation and Consultation

1. The Parties shall exchange appropriate information concerning the use of facilities for shows, exhibitions, congresses and conventions in their countries.

2. The Parties agree that their respective national tourism agencies shall undertake as necessary appropriate consultations on World Tourism Organization matters of common concern.

ARTICLE IV

Tourism Education and Training

1. The Parties consider it desirable to encourage their respective experts to exchange appropriate information in the following fields:

a. Systems and methods to prepare teachers and instructors on tourism matters, particularly with regard to conservation and restoration, hotel operation and administration, marketing, congress management, and other tourism services;

b. Tourism scholarships for teachers, instructors, and students; and

c. Curricula and study programs for tourism schools.

2. Each Party shall encourage their respective students and professors of tourism to take advantage of fellowships offered by colleges, universities, and training centers of the other.

ARTICLE V

Tourism Statistics

1. Both Parties shall endeavor to improve the reliability and comparability of statistics on tourism between the two countries.

2. Both Parties shall endeavor to develop and maintain statistical series which meet the basic requirements for a common data base for international tourism statistics.

3. The Parties agree that the Guidelines on the Collection and Presentation of Domestic and International Tourism Statistics established by the World Tourism Organization shall constitute the requirements for such a data base.

4. The Parties shall encourage other nations to apply these Guidelines and shall work through the World Tourism Organization to achieve international comparability of tourism statistics.

5. The Parties consider it desirable to exchange information on the tourism markets in the two countries.

ARTICLE VI

Congresses and Conventions

The Parties agree to facilitate the holding of congresses and conventions in each other's territory and the attendance of their citizens in such congresses and conventions, especially those pertaining to educational, scientific and technological, professional, business, tourism, social, and cultural matters.

ARTICLE VII

Implementation

1. The United States of America designates the United States Department of Commerce as its agency with primary responsibility for implementing this Agreement for the United States. The Republic of the Philippines designates the Ministry of Tourism as its agency with primary responsibility for implementing this Agreement for the Republic of the Philippines.

2. A frequent exchange of ideas shall take place between those agencies, at an appropriate level, in order to achieve close cooperation in all matters concerning this Agreement.

ARTICLE VIII

Period of Effectiveness

1. This Agreement shall enter into force on the date of signature.
2. Upon entry into force, this Agreement shall be valid for a period of five years and may be renewed automatically for additional periods of five years unless either Party expresses objection in writing.
3. This Agreement may be terminated by either of the Parties thirty days after that Party transmits written notice of intention to terminate to the other Party.

ARTICLE IX

Registration with World Tourism Organization

This Agreement, and any amendments thereto, shall be registered with the World Tourism Organization, Calle Capitan Haya, 42, E-Madrid 20, Spain.

DONE at Washington, in duplicate, this seventeenth day of September, 1982.

For the Government
of the United States of America:
[Signed — Signé]¹

For the Government
of the Republic of the Philippines:
[Signed — Signé]²

¹ Signed by Malcolm Baldrige — Signé par Malcolm Baldrige.

² Signed by Imelda R. Marcos — Signé par Imelda R. Marcos.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

ACCORD¹ ENTRE LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES EN VUE DE DÉVELOPPER ET DE FACILITER MUTUELLEMENT LE TOURISME

Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la République des Philippines,

Considérant que les Parties adhèrent aux principes énoncés à la Déclaration de Manille sur le tourisme mondial promulguée en septembre 1980 et adoptée à l'unanimité par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies le 11 novembre 1981²;

Notant que les Etats-Unis d'Amérique et la République des Philippines reconnaissent l'importance et le rôle que joue le tourisme comme facteur susceptible d'améliorer la qualité de la vie de tous les peuples et comme force vitale en faveur de la paix et de l'entente internationale;

Rappelant que les Gouvernements des Etats-Unis et des Philippines ont favorisé les voyages et le tourisme entre leurs populations aux fins d'études, d'échanges culturels, de loisirs, d'affaires, de congrès et de conventions;

Reconnaissant en outre que les rapports historiques entre les deux pays fournissent une base qui permet des relations plus étroites dans ces domaines;

Sont convenus de ce qui suit :

Article premier

FACILITATION DES VOYAGES ET DU TOURISME

1. Les Parties veillent à simplifier et à faciliter l'entrée des visiteurs de l'autre Partie de manière à accroître les échanges touristiques bilatéraux.

2. Les Parties œuvrent dans le cadre de l'Organisation mondiale du tourisme en vue de l'élaboration et de l'adoption de normes uniformes et de pratiques recommandées qui, si elles étaient appliquées par les gouvernements, seraient propres à faciliter le tourisme international.

3. Sous réserve de leurs législations respectives, les Parties facilitent sur leurs territoires respectifs, l'établissement et l'exploitation par l'autre Partie de bureaux officiels de tourisme et de promotion des congrès. Toutefois, la présente disposition n'engage en aucune manière l'une ou l'autre Partie à établir un bureau officiel de promotion touristique sur le territoire de l'autre Partie. Le personnel affecté aux dits bureaux est autorisé à exercer des activités de liaison, de promotion, de négociations ainsi que des activités à caractère consultatif, y compris :

a) La diffusion d'informations nécessaires relatives au tourisme, aux agréments, aux installations et services, aux calendriers des congrès et conventions, aux

¹ Entré en vigueur le 17 septembre 1982 par la signature, conformément au paragraphe 1 de l'article VIII.

² Nations Unies, *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Annexe, Appendice I, n° A/36/236.*

foires et expositions commerciales et à d'autres activités culturelles concernant le tourisme et les déplacements internationaux;

b) La participation aux campagnes et aux séminaires portant sur la promotion des ventes;

c) L'organisation de visites guidées permettant à des voyageurs, à des agents de voyage et à des journalistes de se familiariser avec le pays hôte.

4. Sous réserve de leurs législations respectives, les Parties facilitent et encouragent les activités promotionnelles propres à développer le tourisme entre leurs pays, exercées par les agents de voyage, les voyageurs, les maisons qui se consacrent au tourisme, les organisateurs de réunions et les agents des transports dûment autorisés.

5. Dans la mesure où une Partie est soumise à une législation qui prévoit l'imposition de droits à l'entrée de stocks de billets ou de matériels promotionnels des transporteurs ou des entreprises touristiques publiques ou privées, ladite Partie procède à un réexamen de ladite législation en vue d'assurer l'entrée en franchise desdits stocks et matériels.

Article II

COOPÉRATION ENTRE ORGANISMES DU SECTEUR PRIVÉ

Les Etats-Unis d'Amérique et la République des Philippines appuient les efforts visant au développement des voyages et du tourisme entrepris par les individus et les sociétés du secteur privé, y compris les partenariats, les coentreprises et autres initiatives de coopération entre organismes des Etats-Unis et des Philippines.

Article III

COOPÉRATION ET CONSULTATION EN MATIÈRE DE TOURISME

1. Les Parties échangent des informations appropriées concernant l'utilisation de leurs infrastructures pour l'organisation de spectacles, d'expositions, de congrès et de conventions dans leurs pays.

2. Les Parties s'engagent à ce que leurs organismes de tourisme nationaux respectifs procèdent, le cas échéant, à des consultations sur des questions d'intérêt commun relatives à l'Organisation mondiale du tourisme.

Article IV

EDUCATION ET FORMATION TOURISTIQUE

1. Les Parties jugent souhaitable d'encourager leurs experts respectifs à échanger des informations appropriées dans les domaines suivants :

a) Les systèmes et les méthodes de formation d'enseignants et instructeurs en matière touristique, notamment en ce qui concerne le maintien et la restauration de l'exploitation et de l'administration hôtelière, la commercialisation, la gestion de congrès et les autres services touristiques;

b) Les bourses d'études dans le domaine du tourisme destinées aux enseignants, aux instructeurs et aux étudiants, et

c) Les programmes d'études des écoles de tourisme.

2. Chaque Partie encourage ses étudiants et ses professeurs de tourisme à tirer profit des bourses offertes par les collèges, les universités et les centres de formation de l'autre Partie.

Article V

STATISTIQUES DU TOURISME

1. Les deux Parties s'efforcent d'améliorer la fiabilité et la compatibilité des statistiques relatives au tourisme entre les deux pays.

2. Les deux Parties s'efforcent de mettre au point et de maintenir des séries statistiques qui répondent aux besoins essentiels d'une base commune de données qui soit conforme aux statistiques internationales en matière de tourisme.

3. Les Parties conviennent de se conformer, en ce qui concerne l'établissement des statistiques, aux *Directives relatives à la collecte et à la présentation des statistiques touristiques nationales et internationales* établies par l'Organisation mondiale du tourisme.

4. Les Parties encouragent d'autres pays à appliquer lesdites *Directives* et, dans le cadre de l'Organisation mondiale du tourisme, elles œuvrent en vue de parvenir à la compatibilité des statistiques touristiques.

5. Les Parties jugent souhaitable l'échange d'informations portant sur le marché touristique de leurs pays respectifs.

Article VI

CONGRÈS ET CONVENTIONS

Chacune des Parties s'engage à faciliter la tenue de congrès et de conventions sur le territoire de l'autre Partie ainsi que la participation de leurs ressortissants auxdits congrès et conventions, notamment à ceux qui portent sur l'éducation, la science et la technologie, les professions et les affaires, le tourisme et les questions sociales et culturelles.

Article VII

APPLICATION

1. Les Etats-Unis d'Amérique désignent le Département du commerce comme organisme principalement responsable de l'application du présent Accord pour le compte des Etats-Unis. La République des Philippines désigne le Ministère du tourisme comme organisme principalement responsable de l'application du présent Accord pour le compte de la République des Philippines.

2. De fréquents échanges de vues auront lieu à un niveau approprié entre les deux organismes de manière à assurer une étroite coopération en toutes matières concernant le présent Accord.

Article VIII

DURÉE

1. Le présent Accord entrera en vigueur dès sa signature.
2. A partir de son entrée en vigueur, le présent Accord s'appliquera pendant une période de cinq ans et il pourra être prorogé par tacite reconduction pour des périodes quinquennales additionnelles sauf objection de l'une des Parties communiquée par écrit à l'autre Partie.
3. Il pourra être mis fin au présent Accord moyennant un préavis de trente jours adressé par l'une des Parties informant l'autre Partie de son intention de le dénoncer.

Article IX

ENREGISTREMENT AUPRÈS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME

Le présent Accord, et tout amendement qui pourrait lui être apporté, sera enregistré auprès de l'Organisation mondiale du tourisme, Calle Capitan Haya, 42, E-Madrid 20, Espagne.

FAIT à Washington, en double exemplaire, le 17 septembre 1982.

Pour le Gouvernement
des Etats-Unis d'Amérique :
[MALCOLM BALDRIGE]

Pour le Gouvernement
de la République des Philippines :
[IMELDA R. MARCOS]

